Noirs et gens de couleur dans le Centre-Ouest français en 1807

Olivier Caudron

▶ **To cite this version:**

Olivier Caudron. Noirs et gens de couleur dans le Centre-Ouest français en 1807. Ecrits d'Ouest, 2012, 20, p.297-301. hal-01573842

HAL Id: hal-01573842
https://hal.science/hal-01573842

Submitted on 10 Aug 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Noirs et gens de couleur dans le Centre-Ouest français en 1807

par Olivier Caudron

Le recensement des « Noirs et gens de couleur » mené en 1807 dans tout l'Empire français[1] par le ministre de la Police générale, Fouché, à la demande de ses homologues de la Marine et des Colonies d'une part, de la Guerre d'autre part, n'a pas été partout exhaustif. Il est toutefois d'un grand intérêt, illustrant la mutation profonde de cette population par rapport à l'avant-Révolution : baisse importante de l'effectif (une perte des deux-tiers ?), mais aussi large renouvellement, et accentuation du métissage.

Avec 182 individus, Rochefort apparaît au premier rang des villes françaises dans cette enquête, suivi de peu par Bordeaux, mais c'est peut-être parce que Paris et Toulon ont été omis et que Brest n'a été qu'incomplètement recensé. En tout état de cause, La Rochelle a beaucoup rétrogradé dans le classement quantitatif, avec 12 personnes (et six autres dans les communes voisines) ; la quasi-fin de la traite et les bouleversements dans les îles caraïbes en sont les principales raisons. Alors que Rochefort, port militaire, arsenal et lieu de déportation, a vu s'accroître fortement sa population noire et de couleur (les métis), notamment entre 1796 et 1798.

Même si des arrivées sont encore observées après l'an XI, c'est au compte-gouttes, en raison très probablement de l'arrêté du 13 messidor an X (2 juillet 1802) qui n'autorise l'entrée en France des « Noirs, mulâtres et autres gens de couleur » (c'est significativement l'expression de l'Ancien Régime qui est reprise par Bonaparte) que dans deux cas : être « au service », notamment sous les armes, ou être pourvu d'une autorisation.

L'étude détaillée que nous avons menée sur « La présence noire en Charente-Inférieure sous le Premier Empire : l'enquête de 1807 »[2] montre que Rochefort concentre alors plus de 70 % de la population noire ou métissée du département. Et que cette population y est plus noire, plus masculine, plus âgée.

En comparaison des 255 recensés de la Charente-Inférieure, les autres départements du Centre-Ouest, auxquels nous nous consacrerons ici, ne comportent que peu de « Noirs et gens de couleur » : 50 au total selon l'enquête, de 3 en Vendée à 19 en Charente. Dans ce dernier département, il n'y aurait de personnes concernées qu'à Angoulême. Ailleurs, la carte montre la dissémination de cette population, jusque dans de petites localités comme Availles Limouzine (Vienne) où M. Dardillac, juge de paix, emploie deux domestiques noirs, ou encore Saint-Cyr des Gats en Vendée

---

1 Archives nationales, F^7 8075 (sauf Charente) et F^7 8444 (Charente).

2 A paraître dans : Mickaël Augeron et Thierry Sauzeau, dir., *La Rochelle et Rochefort : l'Amérique en partage*, dans *Ecrits d'Ouest*, La Rochelle, 2017.

qui compte deux mulâtres de 10 et 22 ans, nés à Saint-Domingue, domestiques chez un propriétaire, Pascal Bage.

Répartition des Noirs et gens de couleur dans le Centre-Ouest français en 1807

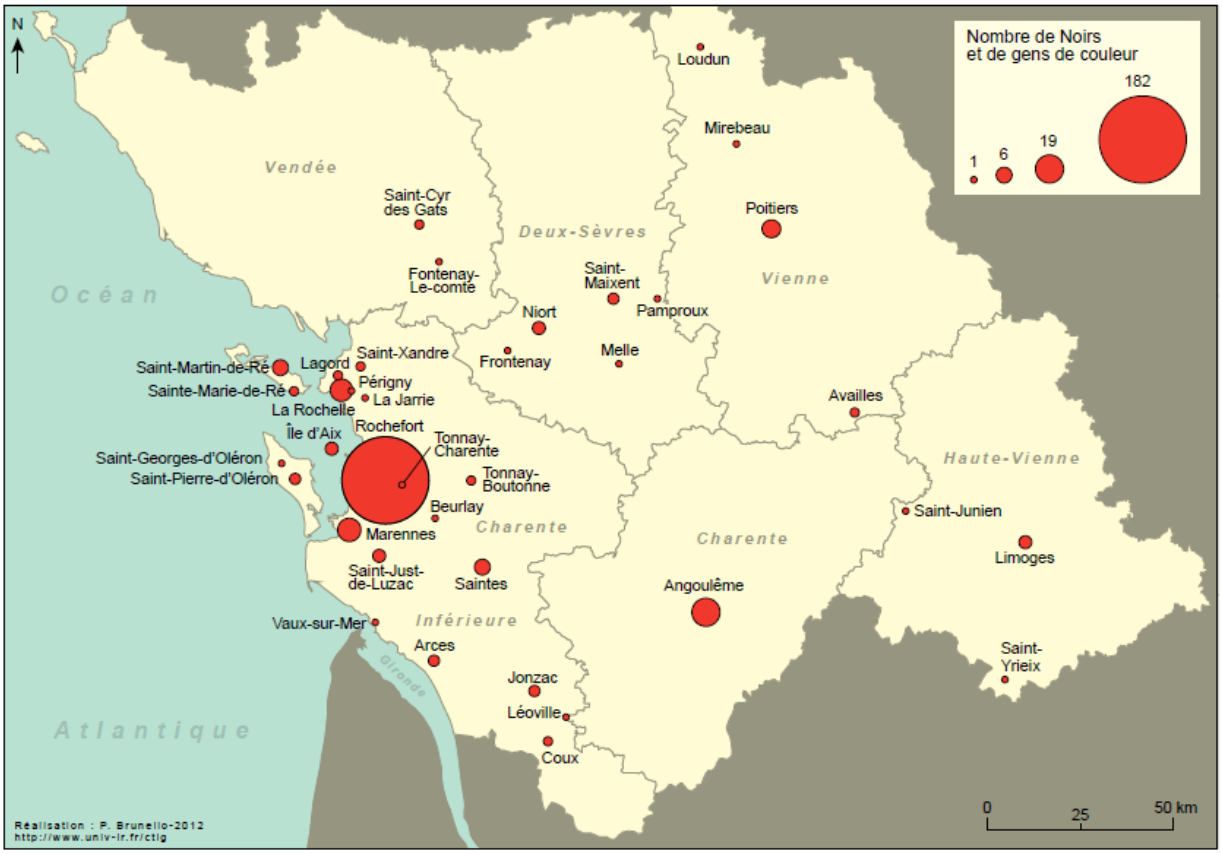

Le cas d'Angoulême est particulier, au sens où la ville comprend à elle seule 19 individus qui sont, à l'exception du cordonnier noir François Beauregard, des officiers réformés (au nombre de 11), leurs femmes (4) et leurs enfants (3 filles nées « en France » pour l'une, à Rochefort et à Angoulême pour les deux autres), tous mulâtres ou mulâtresses. Arrivés en France majoritairement en 1802 (fin des combats en Guadeloupe), ces officiers ont été transférés ici depuis Rochefort en 1805 par mesure de précaution, car les autorités se méfient des anciens militaires de couleur, facilement suspectés de vouloir rejoindre la rebelle Haïti et/ou de comploter avec l'ennemi d'Outre-Manche[3]. Nos Angoumoisins ne sont cependant « point assujettis à la surveillance », écrit en août 1807 le préfet de la Charente, à l'exception du plus haut gradé, Louis Bellegarde, chef de bataillon réformé natif de la Martinique, « envoyé à Angoulême en surveillance spéciale par décision de Son Excellence le

[3] Olivier Caudron, « Retour des Noirs et des hommes de couleur vers Haïti ? Sur une lettre envoyée de New York à La Rochelle, via Rochefort, en 1804 », à paraître dans Mickaël Augeron et Thierry Sauzeau, dir., *op. cit.*

sénateur-ministre en date du 1er mai 1807 ».

A l'image d'Angoulême, la population de « Noirs et gens de couleur » dans le Centre-Ouest est très largement métissée, avec 80 % de sang-mêlé. Ce pourcentage global cache cependant une grande disparité départementale : 100 % dans la Haute-Vienne, 50 % seulement à Poitiers. Le degré de métissage est lui-même diversifié puisqu'à côté des 34 mulâtres ou mulâtresses, nous trouvons une quarteronne, 2 « métis », 2 « mixtes » et une personne dont le préfet ne sait plus comment la classer : de Juste Antoine Bonnet, cordonnier à Limoges, le recensement écrit en effet que, « quoique cet individu ait rapport aux gens de couleur appelés mixtes, il se dit provenir d'un père et d'une mère blancs ». Notons que la quarteronne, Charlotte Auditeau, entrée en France en 1772, a été « reconnue et légitimée par son père après la loi du 5 brumaire an 2 » et qu'elle est la veuve du notaire de Saint-Maixent François Rondier, tué le 3 juillet 1793 à Châtillon « dans une affaire contre les rebelles ».

Ici comme dans le reste du pays, on constate l'arrivée d'une nouvelle population noire, amenée en France dans les bagages de l'armée d'Egypte. A Fontenay (Fontenay-le-Comte, Vendée), Noma dit Le Caire, âgé de 17 ou 18 ans, « Noir du royaume de Sermaar en Nubie, esclave en Egypte », et amené en France en l'an IX par le général Belliard, est domestique chez le sieur Servinquière, homme de loi, beau-frère dudit général. Quant à Jean Baptiste Abdella, 18 ans, M. Marchand Duchaume, sous-inspecteur aux recrues, l'a amené d'Egypte en l'an X et l'a laissé à son père à Poitiers pour rejoindre son poste.

Les autres origines géographiques, lorsqu'elles sont précisées, sont plus « classiques ». C'est très souvent Saint-Domingue (notamment le Cap Français), mais en Haute-Vienne les originaires de Saint-Pierre de la Martinique sont majoritaires. Quant aux officiers réformés angoumoisins, ils viennent des deux mêmes îles, sauf l'un de La Grenade ; deux des épouses arrivent de Saint-Vincent. Sur les 50 individus recensés, 10 % sont nés en France[4], uniquement de sexe féminin : outre les trois enfants d'Angoulême, qui ont entre 7 et un an, c'est le cas à Mirebeau d'une domestique de 32 ans, la mulâtresse Rozette, « fille naturelle », et, à Niort, de Jeanne Sophie Guillochet, une cuisinière métisse de 48 ans, née dans cette ville, vers 1759 donc.

Au sein de la population recensée, on ne trouve aucune femme en Vendée, une seule dans la Vienne ou la Haute-Vienne. L'élément féminin est en revanche bien présent à Angoulême, on l'a vu, dans le groupe de militaires « importé » de Rochefort, avec quatre épouses et trois filles. Quant aux Deux-Sèvres, les deux sexes sont aussi nombreux. C'est justement ce département qui offre le seul cas de femme noire dans la région (toujours hors Charente-Inférieure), en la personne de la « négresse » Héloïse, 9 ans, domestique à Niort. A Saint-Maixent, est vanté le

4 Ce pourcentage approche les 10 % en Charente-Inférieure.

comportement d'un frère et d'une soeur, mulâtres de Saint-Domingue : Justine, couturière, manifeste une « excellente conduite » et Samson, menuisier, est un « bon sujet ».

Les seuls couples « endogames » sont les quatre d'Angoulême. Une union mixte est cependant signalée à Pamproux (Deux-Sèvres) : la mulâtresse Marie Jeanne Popotte est mariée au sieur Cherrière, ce qui lui vaut d'être qualifiée de « propriétaire », tout comme la quarteronne Charlotte Auditeau, évoquée plus haut, veuve depuis quatorze ans d'un notaire de Saint-Maixent. Il s'agit dans les deux cas de femmes présentes depuis très longtemps sur le sol français, respectivement 1771 et 1772, et arrivées très jeunes, 4 et 8 ans.

Si l'on excepte les officiers réformés, qui sont trentenaires ou quadragénaires (avec un cas à 59 ans) et l'étaient déjà pour la plupart à leur arrivée en France, la population concernée est relativement jeune et en tout cas est entrée dans le pays âgée de 4 à 24 ans (une exception à 31 ans).

Seules cinq personnes vivaient déjà sur le sol métropolitain avant la Révolution ; le mulâtre Pierre, arrivé en France en 1765, est présent à Saint-Nicolas, arrondissement de Saint-Yrieix (Haute-Vienne), depuis 1785. Le gros arrivage a lieu dans les années 1801 et surtout 1802 : 20 individus pour cette période, surtout des officiers réformés. Après l'arrêté restrictif du 13 messidor an X, les arrivées se raréfient. C'est peut-être à son caractère « inclassable » que le cordonnier de Limoges, déjà mentionné, Juste Antoine Bonnet, doit d'être entré en 1804. M. Birouard, payeur du département des Deux-Sèvres, a pu pour sa part faire venir, en 1806 encore, un « nègre », une « négresse » et un mulâtre du Cap Français, qui sont tous les trois ses domestiques à Niort. Quant à Semsam, le dernier arrivé parmi les recensés, en France depuis février 1807, il « se dit prisonnier de guerre anglais » ; ce Noir est en tout cas « placé chez M. Jôlé, médecin de l'hospice militaire de Poitiers ».

Du reste, tous les Noirs et l'unique « négresse » sont employés comme domestiques, à l'exception du cordonnier d'Angoulême. Mais il y a aussi des domestiques mulâtres, un autre est journalier. Une « mixte » est gouvernante à Limoges. Viennent ensuite des activités plus qualifiées, dans les Deux-Sèvres et la Haute-Vienne : couturière, menuisier, tonnelier et même, à Saint-Junien (Haute-Vienne), un orfèvre. Dans la Vienne, on relève uniquement des domestiques ainsi que, à Poitiers, cinq officiers réformés dont un chef d'escadron de gendarmerie, Guillaume Etienne Lanneau ; deux de ces officiers sont employés à l'octroi de la ville et un troisième « à la surveillance des prisonniers de guerre prussiens ». Un mulâtre est également commis de l'octroi à Melle, dans les Deux-Sèvres où résident aussi, à Pamproux et Saint-Maixent, les deux propriétaires déjà évoquées.

Au total donc, une population très hétérogène, que ce soit au regard du critère racial ou du statut socio-économique. Des sang-mêlé se sont hissé(e)s dans la société, en particulier deux femmes par le mariage. D'autres, ainsi que presque tous les Noirs,

demeurent cantonnés dans l'activité domestique « traditionnelle » depuis l'Ancien Régime et dans un positionnement juridique pas encore toujours bien assuré dans la réalité quotidienne : il est frappant, et éclairant pour mesurer la relativité de la liberté de certaines de ces personnes, de lire sous la plume du maire de Saint-Xandre, près de La Rochelle, à l'occasion de la même enquête de 1807, que les domestiques noirs Allain et Yaye « appartiennent » à Monsieur Barthélemy Vallantin, propriétaire au château de la Sauzay...